

F.I.A.F.

FEDERATION INTERNATIONALE

DES ARCHIVES DU FILM

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR
BRUXELLES, 28 - 30 novembre 1978

CONFIDENTIEL

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR
BRUXELLES, 28-30 novembre 1978

Etaient présents : MEMBRES

V. Pogacic, Président
E. Bowser, Vice-Présidente
W. Klaue, Vice-Président
R. Borde, Secrétaire Général
J. de Vaal, Trésorier
T. Andreykov
F. Buache
R. Daudelin
D. Francis
J. Ledoux

MEMBRES SUPPLEANTS

J. Stenklev
J. Kuiper

MEMBRE HONORAIRE

E. Lauritzen

SECRETARE EXECUTIVE

B. van der Elst

INTERPRETE

J. Johnson

MM. Privato et Molnar s'étaient fait excuser, ainsi que les membres honoraires MM. Toeplitz et Volkmann.

M. Pogacic ouvre la séance en prononçant quelques mots d'éloge funèbre pour M. Myrtil Frida, membre de longue date de la Fédération et ami de la plupart des membres présents, décédé en août dernier.

Ayant constaté les présences et les absences, il donne le droit de vote au premier suppléant M. Stenklev, et l'on passe à l'ordre du jour.

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres ont reçu l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal des réunions précédentes à Brighton
3. Questions se rapportant aux membres :
 - Reconfirmation des observateurs (Tehran, Los Angeles, Cairo, Montevideo, Paris)
 - Reconfirmation de 8 membres
 - Admission de Rio de Janeiro
 - Divers
4. Modification des Statuts et du Règlement
5. Rapport financier
6. Organisation du prochain Congrès de la PIAF à Lausanne

7. Rapport des Commissions spécialisées
- Préservation
 - Catalogage
 - Documentation
 - Copyright : réponse au document 104/EX 21 de l'UNESCO
 - Archives dans les pays en développement (rapport sur la réunion de B.A.)
8. Relations avec les autres organisations internationales : FIAT
 FIAPF
 CICT
 FICC
9. Organisation du Congrès de 1980 à Karlovy Vary
10. Projets en cours: Brochure FIAF
 Projet d'histoire mondiale du cinéma
 Summer School
 Basic Manual
11. Divers : Procès FIAF / Cinémathèque Française
 Publication des actes de Varna et de Brighton
 etc...

Il est adopté à l'unanimité, avec la réserve que le point 8^a : "relations avec la FIAT" sera sans doute avancé puisque la réunion prévue avec le Conseil d'Administration de cette organisation aura lieu dès demain matin.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE

Les procès-verbaux des deux réunions du Comité directeur qui se sont tenues à Brighton sont approuvées à l'unanimité.

3. QUESTIONS SE RAPPORTANT AUX MEMBRES

A) Reconfirmation de certains observateurs

Lors de sa réunion de Brighton, le Comité directeur avait postposé la reconfirmation des observateurs à Tehran, Los Angeles, Cairo, Montevideo (SODRE) et Paris parce qu'ils n'avaient pas encore envoyé leur rapport annuel. Le Secrétaire-Général leur avait donc écrit pour rappeler cette obligation et, suite à leur réponse, l'on peut maintenant procéder à l'examen de cette reconfirmation.

Tehran : M. Gaffary^a écrit une lettre assez irritée, que tous les membres ont dans leur dossier, dans laquelle il évoque surtout le peu de secours qu'il trouve à la FIAF pour résoudre les difficultés de sa cinémathèque.

M. Daudelin souligne que personne au Comité directeur n'a jamais été informé de ces difficultés.

M. Ledoux estime qu'étant donné les nuances contenues dans la lettre et surtout dans le ton de M. Caffary, il est préférable de remettre encore une fois l'examen de cette reconfirmation jusqu'à ce que la lettre ait été traduite en anglais pour les anglophones du Comité directeur. Etant donné le manque de temps, cette discussion ne pourra malheureusement plus avoir lieu à cette réunion-ci.

Los Angeles : Le Film Department/UCLA a envoyé un excellent rapport qui n'est arrivé en retard que pour des raisons de transport. Cette archive est reconfirmée à l'unanimité.

Cairo : Aucun rapport ne nous est parvenu de cette archive qui, par contre, a payé dernièrement 3 ans de cotisations en retard.

M. Borde estime que ceci démontre de leur part un intérêt certain pour la FIAF, mais il demande si personne n'a de nouvelles plus précises à donner sur leurs activités.

M. Klaua a rencontré M. Al-Hadary récemment. Celui-ci lui a fait part des grandes difficultés de son archive et a présenté un rapport assez détaillé sur cette situation à la réunion de l'Unesco à Buenos Aires. On pourrait donc facilement lui demander d'envoyer au moins une copie de ce rapport.

M. Ledoux saisit cette occasion pour expliquer pourquoi, selon lui, il est indispensable que les observateurs envoient un rapport annuel et pourquoi cela a été inclus dans le Règlement de la FIAF. Les observateurs sont pour la plupart des organismes dont un des objectifs est de promouvoir la préservation des films ou les buts de la Fédération, mais qui ne sont pas éligibles comme membre pour l'une ou l'autre raison. Ils sont donc admis à la FIAF avec beaucoup de réserve, parce que d'une part la FIAF désire les aider et d'autre part parce qu'elle y trouve quelque intérêt ; mais ces liens sont remis en question chaque année et il faut quand même que ces observateurs témoignent d'un minimum d'intérêt et de respect pour la Fédération s'ils désirent y rester affiliés. Le paiement de la cotisation ne démontre pas nécessairement cet intérêt, parce qu'elle est souvent payée automatiquement par un service administratif qui a reçu des instructions une fois pour toutes. Mais si pendant deux ans, un observateur ne trouve pas le temps d'écrire à la FIAF le moindre rapport sur ses activités, M. Ledoux estime que les liens de la FIAF avec cet observateur ne valent pas la peine d'être maintenus.

M. Borde propose donc d'écrire à M. AL-Hadary pour lui demander à nouveau un rapport d'ici la prochaine réunion du Comité directeur.
Tout le monde est d'accord.

Montevideo (SODRE) : M. Hintz a envoyé une lettre-rapport dont tous les membres ont copie dans leur dossier.

M. Daudelin se demande ce qu'il faut entendre par les nombreux prêts (loan) de films mentionnés dans ce rapport.

M. Ledoux fait remarquer que nous ne savons pas grand chose sur la cinémathèque du SODRE depuis l'incendie qu'elle a subi il y a quelques années. De plus, il est inquiet de voir un nombre croissant de cinémathèques se contenter de dire dans leur rapport qu'elles montrent ou distribuent des films. Il trouve qu'il faudrait d'urgence en revenir à un modèle de rapport où la question principale serait : "Que faites-vous dans le domaine de la préservation?".

Tous les membres sont d'accord avec cette proposition et le Secrétaire-Général accepte de préparer une circulaire aux membres à ce propos.

La cinémathèque de Montevideo-SODRE est alors reconfirmée.

Paris - Cinémathèque universitaire : M. Beylie a envoyé un rapport assez détaillé et M. Borde propose au Comité directeur de reconfirmer cette cinémathèque.

M. Ledoux cependant demande aux membres de bien peser leur décision. Pour lui, la Cinémathèque Universitaire est essentiellement une cinémathèque de distribution de films (dans des buts très honorables d'enseignement surtout) mais dont la plupart des copies n'ont pas été obtenues directement des producteurs, ce qui peut donc nous causer beaucoup d'ennuis avec ces producteurs avec lesquels, par ailleurs, nous sommes ou serons en négociations très délicates. Toutes les objections, toutes les questions qu'il a posées ce matin, vont d'ailleurs dans ce sens et préparent la discussion que nous devons avoir sur nos rapports avec les producteurs et le sérieux de nos engagements à leur égard.

M. Ledoux ajoute qu'il ne tient nullement à ce que la FIAF joue le rôle de gendarme pour les producteurs mais, si dans l'accord que nous serons certainement obligés de signer avec eux (au travers de l'Unesco ou non) nous voulons conserver les privilèges que nous avons déjà obtenus, nous devons être plus sérieux et plus prudents en acceptant ou en reconfirmant nos affiliés.

Mme Bowser fait remarquer qu'il est significatif que la Cinémathèque Universitaire mentionne son appartenance à la FIAF sur son papier à lettre, et se demande si on ne pourrait pas le lui interdire.

On ne peut pas, car elle est vraiment "affiliée" à la FIAF.

M. Klaue reproche à la Cinémathèque Universitaire de ne pas répondre aux lettres qu'il lui a adressées avec cependant des offres de collaboration répondant à une demande de leur part. Ceci ne dénote pas une cinémathèque vraiment organisée.

M. Borde répond qu'il n'y

a jamais eu aucune plainte des producteurs contre cette cinémathèque. M. Beylie a, d'autre part, sauvé et retrouvé beaucoup de films français anciens et fait oeuvre très utile en ce domaine. Enfin, M. Borde estime que l'existence, dans sa forme actuelle, de la Cinémathèque Universitaire n'est que transitoire, car il a bon espoir que soit créée en France une véritable cinémathèque nationale qui engloberait toutes les cinémathèques existantes.

M. Pogacic ayant proposé un vote pour la reconfirmation de la Cinémathèque Universitaire, les résultats sont les suivants : OUI 9

NON 1

ABST.1

M. Ledoux veut, à propos des observateurs, soulever aussi le cas du Filmmuseum de Munich qui est pour lui caractéristique des difficultés dans lesquelles nous nous trouvons.

Personnellement, il a une grande amitié pour M. Patalas et une vive admiration pour son travail, mais il est, croit-il, le seul à respecter le Règlement de la FIAF à son égard, c'est-à-dire de ne pas lui prêter de films puisqu'il n'est pas affilié à la FIAF. M. Patalas cependant ne demande pas à entrer à la FIAF puisqu'il entretient déjà sans difficultés des rapports directs avec la plupart des autres membres. L'Archive de Wiesbaden s'en est d'ailleurs plainte à Brighton. M. Patalas a donc tous les avantages mais aucun des inconvénients du statut d'observateur et on le comprend de ne pas vouloir le devenir. M. Ledoux trouve qu'il y a là quelque chose de malsain et demande au Comité directeur d'y réfléchir.

M. Daudelin suggère d'écrire à M. Patalas pour lui proposer officiellement de rejoindre la FIAF, mais M. Ledoux dit que ce serait inutile et M. Pogacic trouve qu'il ne faut pas inverser les rôles. Il suggère plutôt de s'adresser aux membres de la FIAF qui ont des contacts avec M. Patalas en leur rappelant nos Statuts et Règlement et leurs devoirs en cette matière.

B) Reconfirmation de 8 membres

Tout le Comité directeur a reçu copie des documents envoyés par ces 8 membres à la requête du Secrétariat pour la reconfirmation de leur statut.

Filmoteca de España (Madrid)

M. Borde, qui a eu de nombreux contacts avec cette archive à titre personnel, dit qu'il a fait l'expérience d'une nette amélioration ces dernières années dans les rapports existant entre la Filmoteca et les cinémathèques étrangères.

Les documents envoyés par M. Soria sont en espagnol et M. Borde s'efforce d'en traduire les points les plus importants.

Du point de vue de l'autonomie, il s'agit d'une cinémathèque normalement incorporée dans une certaine hiérarchie administrative, dépendant du Ministère de la Culture. Le directeur de la Filmoteca a la responsabilité et la direction de toutes les activités de la cinémathèque.

Le Secrétaire-Général ne voit donc pas d'obstacle à sa reconfirmation.

M. Ledoux regrette d'avoir reçu ces documents aussi tard et dans une langue qu'il ne comprend pas, comme d'autres membres du Comité directeur sans doute. Il lui faut donc faire confiance au Secrétaire-Général. Il trouve également qu'un organigramme, pour avoir sa pleine signification, devrait mentionner le nombre de personnes travaillant dans chaque département. L'on peut ainsi estimer plus facilement l'importance accordée par l'archive à chacun de ces départements, dont par exemple la préservation des films.

Il manque aussi le budget de la Filmoteca.

M. Pogacic est d'accord avec M. Ledoux et propose que l'on diffère la reconfirmation de la Filmoteca jusqu'à ce qu'ils nous aient envoyé un dossier plus complet et si possible en français.

Le Comité directeur accepte cette proposition.

Norsk Filminstitutt (Oslo)

Le dossier envoyé par M. Stenklev étant très complet et précis, M. Borde n'en reprend que les points principaux, soulignant l'autonomie tout à fait satisfaisante de cette archive.

M. Ledoux et M. Andreykov demandent à M. Stenklev des précisions à propos de son organigramme, et M. Borde lui pose une question sur l'importance de ses collections de films.

Celles-ci s'élèvent actuellement à environ 2.500 films de fiction en 35 mm et 1.500 en 16 mm. Il y a également + 4.000 documentaires.

M. Stenklev quitte alors la salle de réunion et M. Pogacic propose de passer au vote pour ou contre la reconfirmation du Norsk Filminstitutt, avec les résultats suivants :

POUR 10
ABST. 1

Filmarchivum / Magyar Filmtudományi Intézet (Budapest)

Le Secrétaire-Général propose d'emblée de différer l'examen de cette reconfirmation car le dossier envoyé par M. Papp est extrêmement sommaire. Il y manque l'organigramme, la copie de l'acte de fondation du Filmarchivum et des précisions sur son degré d'autonomie dans le cadre de l'Institut.

M. Pogacic appuie cette proposition et espère que M. Molnar pourra être présent à la prochaine réunion.

M. Ledoux explique les raisons de son absence à Bruxelles.

Le Comité directeur décide donc de remettre la reconfirmation de l'archive hongroise et de lui écrire pour demander un complément d'informations.

Bulgarska Nacionalna Filmoteka (Sofia)

M. Andreykov a soumis au Comité directeur un dossier très complet.

M. Borde souligne qu'il s'agit d'une cinémathèque qui semble s'ouvrir de plus en plus aux contacts avec les autres membres de la FIAF. Ses collections contiennent une proportion importante de négatifs, ce dont il faut se réjouir. C'est une cinémathèque gouvernementale qui jouit d'une autonomie très satisfaisante.

M. Ledoux félicite M. Andreykov pour son budget en bénéfice et lui demande une précision sur un poste de son organigramme.

M. Andreykov quitte ensuite la salle, et l'on passe au vote avec les résultats suivants pour la reconfirmation de la Bulgarska Nacionalna Filmoteka : OUI 10
ABST. 1

Arhiva Nacionala de Filme (Bucarest)

Le Secrétariat a reçu de Bucarest un dossier relativement détaillé mais qui n'était accompagné d'aucune lettre signée.

M. Borde souligne qu'il y manque seulement le dernier bilan annuel (demandé par le Règlement FIAF), mais que, par ailleurs, nous connaissons bien cette archive où nous avons été reçus pour un congrès en 1972. Sur le plan juridique, son autonomie semble tout à fait satisfaisante et conforme aux règlements de la FIAF.

Le Secrétaire-Général demande donc aux membres s'ils trouvent que l'absence du bilan annuel dans le dossier remis justifie l'ajournement de la reconfirmation de cette archive.

M. Pogacic et M. Kuiper estiment que, puisque le Comité directeur a exigé cette condition pour la Filmoteca de Madrid, il faut appliquer la même règle à tous les membres et remettre ce dossier à la prochaine réunion du Comité directeur, après avoir demandé le document manquant à M. Paraiianu.

Le Comité directeur accepte cette proposition.

National Film Archive Canberra

Compte tenu du fait que le dossier envoyé par M. Edmondson à propos de son archive n'est arrivé au Secrétariat que la veille de la réunion du Comité directeur et que même le Secrétaire-Général n'a pas pu en prendre connaissance avant aujourd'hui, le Comité directeur décide de remettre son examen à la prochaine réunion.

Oesterreichisches Filmarchiv - Oesterreichisches Filmmuseum (Vienne)

M. Borde rappelle que la reconfirmation de ces deux cinémathèques doit être examinée conjointement, car il a été décidé, par le Comité directeur de Perpignan, de lier cette discussion à l'examen des rapports et de la collaboration existant entre elles. Une plainte avait, en effet, été déposée par l'Oesterreichisches Filmarchiv contre l'Oesterreichisches Filmmuseum juste après le Congrès de Varna, accusant cette dernière d'avoir déclaré, lors d'une réunion au Ministère de l'Education, qu'elle se considérait "en compétition" avec la Filmarchiv et ne se considérait pas comme engagée par la déclaration de collaboration exigée par la FIAF lors de son admission (annexe 1).

Le Secrétaire-Général a donc demandé à ces deux cinémathèques qu'elles joignent à leur dossier de reconfirmation une nouvelle déclaration de collaboration mutuelle.

Le Filmmuseum a proposé alors une telle déclaration à la signature de la Filmarchiv, mais celle-ci a refusé, répétant ses accusations et disant qu'elle ne pourrait signer une telle déclaration que quand le Filmmuseum cesserait d'agir et de parler contre elle et qu'il respecterait ses engagements écrits.

Le Filmmuseum a donc envoyé au Comité directeur une déclaration signée unilatéralement par laquelle il annonce seul sa volonté de collaboration avec la Filmarchiv.

M. Borde demande l'avis des membres sur ce problème épineux.

M. Pogacic trouve que la décision de reconfirmation doit être basée sur nos Statuts et Règlement et que nous n'avons pas à nous mêler des querelles intestines de ces deux membres. Cette rivalité n'est d'ailleurs pas d'hier et nous n'avons pas à prendre parti.

M. Ledoux trouve, au contraire, que le Comité directeur de la FIAF a une grande responsabilité dans cette situation malheureuse. C'est la FIAF en fait qui a créé ce problème lorsqu'elle a accepté le Filmmuseum comme deuxième membre à Vienne, permettant à celui-ci de rivaliser plus efficacement avec l'archive existante, même auprès des ministères responsables des subsides.

M. Ledoux compare alors les activités des deux cinémathèques, l'une axée principalement sur la conservation des films et l'autre aux activités plus ouvertement dirigées vers le public avec des projections, des publications, etc... et moins de préservation. Si nous avions leur dernier bilan annuel (comme demandé par le Règlement), nous pourrions mieux évaluer la part qu'ils accordent à cette tâche.

M. Stenklev est d'accord que le Comité directeur ne peut pas simplement écarter la plainte de la Filmarchiv et s'en laver les mains, mais s'il s'agit vraiment d'une plainte officielle, il nous faut alors la soumettre à un jury d'arbitrage.

M. Klaue trouve prématuré de s'adresser déjà à un jury d'arbitrage, qui est une procédure très compliquée et réservée en principe aux cas très graves.

Une vive discussion s'engage alors entre les membres, mais le Président propose de lever la séance pour le déjeuner et de revenir à ce problème aussitôt après, ce qui est fait.

Au début de la seconde session, M. Borde fait les propositions suivantes :

- 1°) Exiger de la Filmarchiv un renouvellement de sa déclaration de collaboration mutuelle et différer sa reconfirmation jusqu'à ce qu'elle nous ait envoyé ce document.
- 2°) Demander au Filmmuseum de nous envoyer son dernier bilan et également différer sa reconfirmation jusqu'à la réunion suivante.

M. Ledoux proteste énergiquement contre la première proposition de M. Borde. Il s'indigne de ce qu'il veuille tout simplement oublier la plainte en bonne et due forme soumise au Comité directeur.

M. Borde rétorque que cette plainte était en fait une lettre avisant le Comité directeur de ce que les dirigeants du Filmmuseum "auraient" dit certaines choses, et tenait selon lui plutôt d'une accusation vague où la FIAF n'avait pas à intervenir.

M. Ledoux affirme alors qu'il y a tout un dossier à l'appui de la plainte du Prof. Gesek et demande qu'il soit examiné ici.

La discussion est donc à nouveau remise jusqu'à ce qu'on ait trouvé ce dossier dont personne ne connaît l'existence.

Ce n'est que le lendemain matin que le problème est examiné à nouveau. La plainte de l'Oesterreichisches Filmarchiv se limite bien à la lettre remise au Secrétaire-Général (J. Ledoux) le 26 mai 1977 à Varna.

Après une nouvelle discussion, Mme Bowser estime qu'il est nécessaire de reconnaître la plainte de l'Oesterreichisches Filmarchiv, mais qu'il est prématuré d'établir un jury d'arbitrage. Elle suggère d'écrire aux directeurs du Filmmuseum en leur demandant une explication à propos des allégations de MM. Lehr et Gesek, et d'attendre leur réponse pour rediscuter de leur reconfirmation ainsi que de celle de l'Oesterreichisches Filmarchiv.

Tous les membres sont d'accord avec cette proposition.

Admission comme membre de la Cinemateca do Museu de Arte Moderna-
(Rio de Janeiro)

M. Klaue qui, en octobre dernier, a visité cette cinémathèque à la demande du Comité directeur, a distribué un rapport écrit sur cette visite (annexe 2).

La candidature de cette cinémathèque avait été acceptée par l'Assemblée générale de Brighton, sous réserve d'un avis favorable du Comité directeur sur base de ce rapport.

M. Klaue dit qu'il a été très impressionné par le travail accompli dans cette cinémathèque malgré leurs grandes difficultés financières. Il commente son rapport écrit et conclut en disant qu'il recommande vivement l'admission de la cinémathèque de Rio de Janeiro comme membre. A son avis, elle remplit entièrement les conditions requises par la FIAF pour ses membres.

M. Ledoux, quoiqu'il ait beaucoup de sympathie pour cette cinémathèque et pour le travail qu'elle accomplit, se dit cependant troublé par le fait qu'elle accomplisse certaines fonctions rémunérées, comme celle de programmer un cinéma commercial (sans pour cela lui fournir les films), dans le but de récolter des fonds pour son travail de cinémathèque. " C'est un problème de base, dit-il. Nous devons penser à l'image que nos membres offrent à l'extérieur et ce genre d'activité me paraît difficile à admettre par des gens qui n'ont pas nos motivations. Nous sommes, nous cinémathèques, prisonniers d'une structure industrielle du cinéma à laquelle nous devons souscrire pour survivre. La question fondamentale est donc de savoir si nous pouvons nous développer et en même temps aider ces cinémathèques très sympathiques mais très démunies, ce qui les conduit à des actions que l'industrie cinématographique peut ne pas approuver ". M. Ledoux parle ensuite du cas de la cinémathèque algérienne, mais M. Klaue dit que l'archive de Rio ne peut pas lui être comparée sur le plan des projections. Son programme de projections est tout à fait normal et semblable à celui de beaucoup de membres de la FIAF.

M. Pogacic repose la question souvent débattue de la politique future de la FIAF : "Voulons-nous rester une fédération de cinémathèques de pays riches, bien structurées, relativement bien équipées et fonctionnant sans trop de problèmes dans le cadre d'un modus vivendi établi au cours des temps avec l'industrie cinématographique, ou voulons-nous élargir la FIAF aux cinémathèques nouvelles qui ont une autre structure et une autre optique, au risque de nous créer bien des problèmes ?"

M. Buache et M. Borde sont d'accord avec M. Ledoux. Il y va hélas de notre survie de garder désormais une politique stricte de respect du Règlement.

M. Kuiper trouve que cette question, très importante aussi à ses yeux, devrait être discutée dans le cadre des modifications de Statuts, qui devront être examinées au point 4. Peut-être la structure actuelle de la FIAF ne correspond-elle plus aux nécessités présentes. Il faudrait sans doute modifier les catégories d'affiliés et regrouper les membres autrement, selon leur vocation ou activités principales. Admettre chez les Associés, ces cinémathèques qui sont plus axées vers les activités publiques, projections, publications, etc.

M. Francis insiste pour que le Comité directeur ait une discussion générale sur les principes de base soulevés par M. Ledoux. Il est d'accord avec lui que nous devons être très prudents et veiller à garder une bonne image de marque vis-à-vis des producteurs, mais il n'approuve pas entièrement la procédure de reconfirmation telle qu'elle est envisagée dans le règlement actuel. Il suggère une méthode différente pour convaincre les producteurs que le Règlement de la FIAF est respecté par tous nos membres. Il s'agirait pour le Comité directeur d'être, en quelque sorte, le gardien de la loi, en suivant de très près leurs activités par la lecture de leurs rapports, de la presse de leur pays, etc....., ses membres étant évidemment eux-mêmes scrupuleux dans l'observation des Statuts quitte, au départ, à modifier ceux-ci si nous croyons qu'ils sont vraiment trop restrictifs. L'on pourrait alors abandonner la procédure actuelle de reconfirmation, qu'il trouve peu satisfaisante.

Revenant à la candidature de la Cinemateca de Rio de Janeiro, M. Borde ajoute que leur cotisation de membre ne nous est pas encore parvenue malgré l'annonce que M. Netto avait faite de son paiement.

Rappelant les difficultés réelles éprouvées par les organisations de ce pays pour faire des paiements étrangers, MM. Stenklev et Daudelin proposent que l'on accepte la candidature de Rio sous réserve qu'ils aient payé leur cotisation de membre.

M. Borde soumet cette proposition au vote, avec comme résultat :

OUI	7
NON	1
ABST.	3

Questions diverses se rapportant aux affiliés

a) Cinemateca Uruguay (Montevideo)

Rappelant que cette cinémathèque a été acceptée comme Observateur à Brighton, il y a 6 mois seulement, M. Borde lit une lettre qu'il vient de recevoir de leur part et qui constitue, selon lui, une candidature de Membre en bonne et due forme :

" Cher collègue:

Nous sommes très heureux de votre désignation comme
 " secrétaire-général de FIAF. Nous entendons renforcer notre liaison
 " avec la Fédération, de laquelle nous avons été membres pendant les
 " années 50 et à laquelle nous revenons aujourd'hui après avoir sur-
 " monté quelques difficultés économiques. Notre situation actuelle
 " est réellement la meilleure depuis longtemps : nous avons 5 salles
 " de projection à Montevideo, 2 dans l'intérieur du pays, nous avons
 " développé l'archive jusqu'à avoir une des collections les plus impor-
 " tantes de l'Amérique Latine, éditons tous les mois une revue spécia-
 " lisée, nous soutenons l'école de cinématographie (la seule de son
 " genre dans le pays), nous avons créé un Département de Production
 " de films et nous comptons aujourd'hui 6.200 membres. C'est dire que
 " nous sommes dans des conditions plus ou moins acceptables pour
 " devenir membres pleines de FIAF, n'est-ce pas ? Alors, nous vous
 " prions voulez-vous, considérer notre pétition dans ce sens.

" Nous avons reçu aussi votre lettre daté juin 14/78 à
 " propos de l'acceptation de l'acceptation de la Cinemateca Uruguay
 " comme observateur de la Fédération. Nous croyons qu'il est nécessaire,
 " pour être accepté comme membre plein de recevoir l'inspection d'un
 " représentant de FIAF. Alors, nous serions heureux d'avoir votre
 " visite personnelle, ici à Montevideo."

Le Secrétaire-Général ajoute que, d'un point de vue formel, cette candidature pourrait être examinée au Comité directeur de Lausanne, puisque la Cinemateca Uruguay a envoyé un dossier complet lors de sa candidature comme observateur, mais il souligne que les informations données ici sur l'ampleur des projections l'inquiètent beaucoup.

M. Daudelin propose qu'on leur demande déjà par écrit des informations plus détaillées sur leurs activités publiques.

Mais, M. Borde répond que la seule question à envisager pour l'instant, puisque leur candidature est prématurée, est celle de la visite d'un membre du Comité directeur. Etant donné l'éloignement de l'Uruguay,

il demande que, si un membre du Comité directeur devait aller prochainement dans cette région, il en avise le Secrétaire-Général pour qu'on lui confie éventuellement cette mission.

b) Cinémathèque Municipale de Luxembourg

Le Secrétariat a reçu ce matin-même une candidature au titre d'observateur de la Cinémathèque Municipale de Luxembourg, que dirige M. Fred Junck.

M. Borde souligne qu'il ne s'agit encore que d'une candidature de principe car le dossier envoyé n'est pas complet. Il contient une liste de films assez intéressante et des informations sur les activités de cette cinémathèque (projections et publications). Pour le moment, nous ne pouvons qu'attendre la suite du dossier.

M. Ledoux, qui connaît bien cette cinémathèque, tient à informer les membres de ce que, selon lui, M. Junck est un employé municipal de la ville de Luxembourg, qui se sert de son titre pour déguiser ses activités de collectionneur privé, qui organise des projections. Le Luxembourg n'a aucune production ou distribution cinématographique et la collection de films de M. Junck est constituée d'acquisitions faites en Belgique, en France et en Allemagne, ou d'achats effectués à l'étranger. Il faudrait donc le prévenir que, s'il devient observateur, il devra consulter les membres FIAF de ces pays avant d'y acquérir des films.

M. Borde dit qu'il préviendra M. Junck.

c) Cinemateca Mexicana (I.N.A.H.)

M. Borde rappelle que le second Comité directeur de Brighton avait décidé de ne pas reconfirmer cette cinémathèque comme observateur. Il en a donc avisé son directeur le 16 juin 1978. Cette lettre a croisé une lettre du nouveau directeur de la Cinemateca Mexicana, M. Jorge Ruz, informant la FIAF de la complète réorganisation de son archive, et de sa réorientation dans le domaine du film documentaire, et en y joignant sa cotisation à la FIAF pour 1978.

M. Borde lui a répondu en disant que la décision du Comité directeur était irrévocable dans l'immédiat, mais que la Cinemateca Mexicana pouvait, si les circonstances s'y prêtaient, poser une nouvelle candidature d'observateur en se conformant toutefois à l'art. 11 du Règlement qui prévoit une déclaration de collaboration mutuelle entre les archives d'un même pays.

Nous attendons donc maintenant une réaction de la part de M. Ruz.

d) Cinémathèque de la R.P. de Chine

M. Francis rapporte qu'au cours d'un voyage qu'il vient d'effectuer en Chine, il a eu des contacts très encourageants avec les dirigeants de cette cinémathèque, dont le directeur M. Wang Hui avait même déjà assisté au congrès de la FIAF en 1956 à Dubrovnik. Ils lui ont fait part de leur intention de poser leur candidature à la FIAF dès l'an prochain. La Cinémathèque de Chine dépend de leur Ministère de la Culture et est totalement séparée de leur industrie cinématographique.

e) Divers

M. Ledoux fait aussi rapport sur un voyage qu'il a effectué à Hong-Kong (pour le Festival) et où il a rencontré un groupe de jeunes gens très intéressés par la création d'une cinémathèque. Il y a, à Hong-Kong, une production cinématographique énorme qui n'est pas du tout conservée. Malheureusement, les problèmes pour créer cette cinémathèque sont à la mesure de cette production.

M. Francis (qui a aussi effectué une visite à Hong-Kong) et M. Ledoux ont alors une discussion sur ces problèmes assez compliqués, d'où il ressort que les chinois d'Hong-Kong envisagent actuellement la création d'une cinémathèque du cinéma cantonais, qui pourrait être financée pour une grande part par les Centres Culturels Chinois établis ailleurs dans le monde (surtout aux U.S.A.) où ce cinéma cantonais est distribué. Reste évidemment alors le problème de la préservation des films "mandarins" qui sont aussi très intéressants et surtout beaucoup plus rares.

M. Ledoux conclut en disant qu'il ne voit pas très bien comment la FIAF pourrait aider à la création d'une cinémathèque à Hong-Kong, car les responsables eux-mêmes là-bas ne sont pas très débrouillards, mais il a promis de leur faire envoyer au moins notre documentation pour les inciter à devenir observateur et peut-être les conseiller de cette façon-là.

A titre d'information, Mme van der Elst signale qu'elle a reçu des demandes d'information sur une affiliation éventuelle à la FIAF de trois nouvelles cinémathèques respectivement en Islande, en Malaisie et à Malte. Elle leur a immédiatement répondu.

M. Ledoux reprend alors le sujet du Ceskoslovensky Filmovy Ustav/ Filmovy Archiv de Prague.

Il a été à Prague, au nom de la FIAF, pour les funérailles de M. Frida et il lui a été confirmé que le Ceskoslovensky Filmovy Ustav et la Filmovy Archiv formaient vraiment deux organismes différents.

Après cela, il a reçu une lettre signée par M. Ondrousek: "directeur et conservateur de la Filmarchiv"; ce qui l'a fort irrité. Maintenant, M. Ondrousek vient de mourir et M. Ledoux se demande si

l'un des membres a des informations récentes sur l'évolution de la situation à la cinémathèque de Prague. Il se demande même si ce ne serait pas le moment pour la FIAF de faire connaître à nouveau son point de vue sur l'autonomie nécessaire des cinémathèques.

M. Klaue a été à Prague, au nom de la FIAF, pour les funérailles de M. Ondrousek. Il est chargé de demander à la FIAF d'envoyer à tous les membres une circulaire pour les informer du décès de M. Ondrousek et mentionnant que c'est actuellement M. Jerzy Levy qui est en charge du C.F.U./F.A.

D'autre part, il estime que ce n'est pas le moment pour la FIAF de se manifester au sujet de la situation de l'Archiv au sein de l'Institut. La mort de leurs deux dirigeants l'un après l'autre a mis toute l'organisation dans des difficultés énormes.

Les remplaçants actuels ne connaissent presque rien de la FIAF mais ils sont toujours prêts à recevoir le Congrès de la FIAF en 1980. Ils demandent pour cela notre aide et nos conseils.

M. Ledoux pense au contraire que nous devrions profiter de cet inter-règne, non pour imposer notre point de vue, mais pour essayer d'obtenir une certaine autonomie pour la cinémathèque, et de faire cela par l'entremise d'un délégué d'un autre pays socialiste qui serait mandaté par le Comité directeur, à la fois pour parler du prochain congrès mais aussi essayer, à la faveur des changements qui vont intervenir, d'influencer les autorités tchécoslovaques pour qu'ils organisent les choses d'une façon qui soit plus conforme à nos Statuts.

M. Pogacic ayant dit qu'il s'agirait alors d'une intervention dans les affaires intérieures d'un membre, M. Ledoux réplique que l'intervention de la FIAF dans les affaires intérieures d'un membre est inévitable dans la mesure où nous avons des Statuts et où nous exigeons de nos membres qu'ils se conforment à ces Statuts !

M. Klaue dit qu'il doit aller à Prague à la fin de l'année et qu'il aidera les nouveaux dirigeants tchèques autant qu'il le peut pour l'organisation du Congrès, mais qu'il ne peut pas, qu'il ne saurait pas essayer de les convaincre de changer la structure actuelle de l'Institut. Ce serait irréaliste de vouloir séparer maintenant les deux départements de cet Institut. Si nous voulions cela, nous aurions dû le dire il y a dix ans, au moment où la fusion s'est faite, mais maintenant il est trop tard. Nous ne pouvons pas, dit-il, rouvrir le cas de la reconfirmation de Prague.

Le Président décide alors d'abandonner ce sujet, étant donné l'heure tardive.

Le Comité directeur termine cette session en préparant brièvement un ordre du jour pour la réunion qu'il tiendra le lendemain matin avec le Conseil d'administration de la F.I.A.T.

DEUXIEME JOURNEE

29 novembre 1978

Note de la Secrétaire exécutive

A partir d'ici, le procès-verbal de la réunion du Comité directeur ne se base plus sur l'enregistrement de la réunion mais uniquement sur les notes prises pendant cette réunion. Un incident technique a malheureusement rendu les bandes enregistrées des deux derniers jours incompréhensibles.

8^a RELATIONS AVEC LA FEDERATION INTERNATIONALE DES ARCHIVES DE TELEVISION (F.I.A.T.)

M. Francis qui, au nom de la FIAF, avait assisté à une réunion du Conseil d'Administration de la FIAT à Rome, en septembre dernier, avait suggéré cette réunion conjointe que le Comité directeur avait aussitôt acceptée. Il s'agissait principalement d'y établir les bases d'une collaboration future entre les deux Fédérations, de ne pas dédoubler nos travaux mais au contraire de voir dans quels domaines très concrets nous pourrions coopérer et échanger nos expériences.

Les participants de la FIAT à cette réunion sont :

MM. Otto Sprenger, Président	(A.R.D.)
Christian Castellani, Secrétaire-Général	(I.N.A.)
Gildo Costi	(R.A.I.)
Jacques Dumont	(I.N.A.)
Paul Fruh	(S.B.C.)
Ann Hanford	(B.B.C.)
R. Labrada	(R.T.V. Espagne)
C. Alvarez	(R.T. Portugaise)

Aucun ordre du jour officiel n'a été établi pour cette réunion, mais après quelques paroles de bienvenue de la part du Président Pogacic, et une réponse de M. Sprenger, les participants passent successivement en revue les principaux domaines d'activité de la FIAF et de la FIAT.

Mme Bowser, Présidente de la Commission de Documentation, explique son projet d'élargir le projet d'indexation des périodiques de cinéma (P.I.P.) aux principaux périodiques de télévision, et souhaite pour ce projet une certaine collaboration de la FIAT. Des contacts officieux ont déjà été établis à ce sujet, mais Mme Bowser espère pouvoir organiser en 1979 une réunion conjointe de sa commission et des responsables FIAT dans le domaine de la documentation.

M. Castellani répond que ce projet intéresse la FIAT, mais qu'actuellement son budget ne lui permet pas encore d'y participer financièrement. Toutefois, Mme Hanford est chargée, pour la FIAT, d'examiner avec la Commission de Documentation comment cette coopération pourrait s'établir sur le plan pratique.

M. Klaue fait part ensuite des activités et des projets de la Commission de Catalogage. Ceux-ci sont repris dans un rapport écrit distribué à tout le Comité directeur.

M. Costi, responsable de la Commission Documentaire de la FIAT, explique alors le plan de travail de cette commission : connaître les systèmes documentaires utilisés par les services d'archives télévisuels de chaque pays et étudier leur compatibilité dans la perspective d'une éventuelle banque de données. A titre d'essai, un catalogue expérimental sur une matière d'intérêt général (l'écologie) sera établi. Il devrait être terminé pour la fin 1979 et permettre une réflexion sur les différentes expériences des organisations qui y ont participé.

M. Klaue fait ensuite rapport sur les activités de notre Commission de Préservation dont la prochaine réunion est prévue pour avril 1979. On y prépare une publication sur la préservation des bandes-vidéo. M. Klaue croit pouvoir dire que M. Volkmann serait d'accord d'y inclure une recommandation de la FIAT sur ce sujet.

M. Dumont dit que la FIAT n'a pas de commission de "préservation" proprement dite mais une commission archivistique qui se penche sur des problèmes très semblables et qui est dirigée par Mme Hanford.

Mme Hanford confirme que les questions techniques de préservation sont un domaine où nos deux Fédérations auraient grand intérêt à collaborer et elle propose de garder un contact étroit avec notre commission, entre autres par l'échange de nos publications et éventuellement une participation aux réunions. Elle ajoute que les archives de télévision, dans la mesure où elles sont aussi au service des organismes de télévision, ont parfois des critères de préservation différents de ceux de la FIAF.

La plupart des archives de télévision ont deux responsabilités qui sont en contradiction : la nécessité de préserver le matériel à long terme, et l'exigence d'un accès facile, à bref délai, à des fins de réutilisation et de recherches.

On ne peut s'acquitter de façon satisfaisante de ces deux responsabilités qu'en s'assurant que l'accès au matériel original est limité strictement aux fins de copie et de duplication. Les usagers des archives ne devront avoir accès qu'aux copies seulement.

M. Dumont souligne que le rôle de la FIAT est de mettre en évidence auprès de ses membres cette double fonction entraînant un double devoir. La situation est, sur ce point, plus favorable en Europe que dans certains pays d'Amérique ou d'Extrême-Orient, mais même en Europe, elle est encore très variable.

M. Kuiper ayant alors brièvement passé en revue les tâches et les projets de la Commission FIAF pour le copyright, M. Ledoux demande aux dirigeants de la FIAT quelle est leur attitude, du point de vue du copyright, vis-à-vis d'organismes autres que la télévision (par exemple, le public, les membres de la FIAF, etc...) qui désire-
raient avoir accès à leurs collections ?

M. Castellani répond que la FIAT n'a pas encore pris position sur ce problème parce que la plupart des archives de télévision sont des organisations à peine débutantes qui ne sont pas encore à même d'ouvrir leurs archives au public. Cependant, il est d'accord qu'il s'agit là d'un problème très important sur lequel la FIAT devra se pencher. Mme Harford ajoute que les archives de télévision ont comme tâche primordiale et suffisamment lourde actuellement de préserver et cataloguer leurs collections pour elles-mêmes, avant de songer à les ouvrir au public ou même à les compléter par des échanges avec d'autres archives.

Après que M. Pogacic ait donné quelques informations sur les travaux de notre Commission pour les archives dans les pays en voie de développement, et M. Klaue sur le prochain cours d'été pour le personnel des cinémathèques, M. Ledoux demande au Président de la FIAT quelques précisions sur la structure, le statut juridique et les membres de son organisation. Il propose en même temps que nous établissions avec la FIAT des liens plus étroits, que nous échangions nos publications et envoyions chaque année un délégué à nos Assemblées générales mutuelles.

M. Sprenger répond en donnant brièvement l'historique et les buts de la FIAT. Il accepte volontiers les suggestions de M. Ledoux et propose que, pour la FIAT, ce soit M. Jacques Dumont qui soit chargé de maintenir les contacts avec la FIAF.

M. Dumont est d'accord qu'une délégation croisée et une information réciproque seraient, actuellement, la manière la plus efficace de collaboration entre nos deux Fédérations.
Au point de vue du statut juridique, la FIAT est, dit-il, une association étrangère de droit français dont le siège est à Paris. Les membres titulaires (ayant le droit de vote) en sont des personnes qui y siègent soit à titre individuel, soit au nom de leur organisme de télévision. Ce sont tous des responsables de services d'archives de télévision. M. Dumont ajoute que tous ces renseignements se trouvent dans les statuts de la FIAT dont il a envoyé copie à la FIAF.

M. Dumont propose alors de discuter de nos relations respectives avec le C.I.C.T.

La FIAT n'en est pas encore membre et hésite à le devenir.

Elle demande l'avis de la FIAF sur l'opportunité de faire partie de cet organisme et de participer aux travaux de la Commission de Catalogage du CICT.

La réaction des membres du Comité directeur est presque unanimement négative. Seul, M. Klaue hésite car il craint, si la FIAF quitte le CICT, de perdre les liens officiels que nous avons actuellement avec l'Unesco via ce Conseil.

Mais le Comité directeur décide de prendre très prochainement une décision à ce sujet et d'en informer la FIAT. Il souligne d'autre part la nécessité pour nos deux Fédérations d'établir une politique commune envers l'Unesco.

A ce propos, M. Pogacic demande aux dirigeants de la FIAT s'ils ont pris connaissance du document 104 EX/21 de l'Unesco concernant une "Réglementation internationale éventuelle sur la sauvegarde et la conservation des images en mouvement".

M. Ledoux leur explique que la FIAF trouve ce document trop restrictif notamment quant à l'utilisation possible des films de nos collections.

MM. Dumont et Castellani admettent qu'il s'agit là d'un problème très délicat mais sur lequel la FIAT n'a pas encore pris position. Ils soulignent d'ailleurs que la plupart des problèmes soulevés par ce document de l'Unesco dépassent de loin le cadre des objectifs de la FIAT tels qu'ils sont définis dans ses statuts, à savoir :

- de " favoriser la coopération entre ses membres et de promouvoir:
 - l'amélioration et la compatibilité des systèmes documentaires en matière de documents audiovisuels
 - les échanges d'information et de documents d'archives
 - l'étude des techniques et supports de conservation, ainsi que d'une manière générale,
 - l'étude de toutes questions relatives à la mise en valeur des archives télévisuelles".

Mais, M. Castellani ne refuse pas de participer à une réunion éventuelle avec la FIAF pour discuter de ces questions.

En conclusion de la matinée, MM. Pogacic et Sprenger résument les décisions suivantes qui ont été prises :

- 1° Principe d'un échange permanent de publications et d'information entre les deux fédérations ;
- 2° Invitation réciproque à participer aux assemblées-générales ou Congrès de chaque fédération et, occasionnellement, à des réunions de commissions spécialisées ;
- 3° Chaque fédération désigne un de ses membres comme représentant-chargé des relations avec l'autre fédération. Pour la FIAT, il s'agit de M. Jacques Dumont (INA) et pour la FIAF de M. David Francis (National Film Archive).
- 4° Les liens établis lors de cette première réunion entre les deux fédérations seront maintenus et progressivement renforcés.

La désignation de M. Francis comme délégué de la FIAF n'a eu lieu que l'après-midi de ce jour et ce, malgré qu'il ait d'abord refusé cette désignation car il a l'intention de devenir membre de la FIAT. Ce n'est que sur l'insistance des autres membres qu'il a finalement accepté cette charge, parce qu'il est actuellement le plus apte à la remplir au sein du Comité directeur.

4. MODIFICATION DES STATUTS ET DU REGLEMENT.

Le Comité de préparation des nouveaux Statuts et Règlement, composé de MM. Kuiper, Klaue et Stenklev, s'était réuni l'avant-veille pour rédiger un projet de modifications qu'il soumettait maintenant au Comité directeur.

M. Kuiper explique qu'il y a deux séries de modifications, les unes mineures, les autres plus importantes. Il propose donc :

- 1° Art. 14 des Statuts : ajouter dans la dernière phrase les mots suivants soulignés :

"... prendre toutes décisions sauf celles qui sont prévues aux articles 10, 11, 15 d) e) g) h) et 27 des Statuts".

Cette modification est nécessaire car il y a là une contradiction avec les articles suivants.

Cette proposition est acceptée.

- 2° Art. 67 du Règlement, concernant les tâches du Secrétariat :
supprimer la fin de la phrase du paragraphe g) :
" et maintenir les relations de la Fédération avec les autres
institutions".

Proposition acceptée.

- 3° Art. 76 du Règlement : changer la 3ème ligne :
"sous réserve que ces dépenses n'excèdent pas mensuellement le
quinzième du budget annuel".

M. Stenklev, en tant qu'ancien Trésorier, explique qu'il s'agit
là d'une clause trop compliquée et impossible à appliquer.

Les membres sont d'accord pour un changement mais estiment
qu'il faut quand même garder un certain contrôle sur les
dépenses journalières de la Secrétaire exécutive.

- 4° Art. 44 du Règlement, concernant l'élection des membres honoraires.

Le Comité de révision des Statuts estime que la procédure prévue
à cet article est inutilement longue et compliquée. De plus,
il suggère de donner aux membres honoraires la possibilité de
"faire des propositions" lors des réunions où ils assistent,
même s'ils n'ont pas le droit de vote. L'amendement suggéré est
donc

- 1) de supprimer les deux premiers paragraphes de l'art.44 et
de les remplacer par : " Les membres honoraires sont élus
par l'Assemblée générale, sur proposition du Comité
directeur. La majorité des deux tiers doit être obtenue
au vote secret".
- 2) d'ajouter dans le troisième paragraphe, les mots suivants
soulignés : " Les membres honoraires peuvent assister aux
réunions de l'Assemblée générale, être invités aux réunions
du Comité directeur, intervenir dans les débats et faire
des propositions, mais ils n'ont pas le droit de vote".

M. Ledoux rappelle pourquoi, à sa réunion d'Amsterdam, le Comité
directeur avait adopté cette procédure aussi compliquée.
Les membres honoraires sont nommés à vie, ce qui est donc une
décision importante qui devrait être réfléchie et non prise dans
l'enthousiasme ou l'inclinaison d'un moment.

M. Klaue est d'accord avec M. Ledoux sur ce point, mais trouve
que l'on pourrait un peu raccourcir la procédure ou laisser plus
de liberté de décision au Comité directeur car, dans certains
cas, un délai de réflexion d'un an n'est vraiment pas nécessaire.

Après une assez longue discussion, aucune décision n'est prise,
sur ce point. Le Comité directeur va encore y réfléchir.

En ce qui concerne la deuxième suggestion, on décide que les
membres honoraires pourront faire des propositions aux réunions
du Comité directeur seulement.

5° Art. 115 concernant les publications des membres.

M. Kuiper propose de remplacer dans cet article le mot "membre" par le mot "affilié", ne voyant pas pourquoi cette obligation doit être réservée aux membres.

La proposition est acceptée.

6° Article 1 des Statuts : le Comité estime qu'un des buts de la Fédération n'a pas été mentionné dans cet article. Il s'agit : " d'encourager la création et le développement de cinémathèques dans tous les pays". Il propose donc d'ajouter cette phrase comme paragraphe b) dans l'article 1, et de reculer les autres paragraphes en conséquence.

Tous les membres sont d'accord avec cette modification.

7° Article 1 du Règlement : le Comité a remarqué qu'il y avait là une discordance avec l'article 2 des Statuts qui parle du siège officiel de la Fédération et du Secrétariat. Il faudrait donc modifier le début de cet article comme suit : "Le siège officiel de la Fédération et son siège administratif doivent être établis dans un immeuble différent ...".

Cette proposition est acceptée.

Ici se terminent les modifications de Statuts et Règlement peu importantes. Les propositions qui vont suivre concernent des changements plus fondamentaux, et notamment la procédure d'élection et la durée de service des membres du Comité directeur.

Le Comité propose :

- 1) d'élire le Président, le Secrétaire-Général et le Trésorier pour des termes de deux ans, avec possibilité de réélection consécutive une fois seulement ;
- 2) d'élire tous les membres (11) du Comité directeur en une fois. Les 3 membres (sur 11) ayant obtenu le moins de voix deviendraient automatiquement membres suppléants ;
- 3) de créer un comité d'élection chargé de faire une proposition pour l'élection du Président, du Secrétaire-Général et du Trésorier, et cela deux ans d'avance. Ce comité serait nommé par le Comité directeur et ne devrait pas comprendre de membres de l'actuel Comité directeur.

Une longue discussion suit alors ces propositions.

M. Ledoux se demande s'il ne serait pas bon d'élire le Président et le Secrétaire-Général en tant qu'équipe (as a team). D'autre part, pour assurer une bonne continuité dans la direction de la FIAF, il vaudrait mieux ne pas devoir changer de Président et de Secrétaire-Général en même temps.

M. Stenklev répond que le comité de Statuts essaiera de trouver un système pour éviter cela.

M. Ledoux demande aussi que l'on prévoie l'obligation d'avoir plus qu'un candidat pour les postes de Président et de Secrétaire-Général.

M. Klaue suggère aussi que le Président et le Secrétaire-Général sortant soient automatiquement exclus du Comité directeur pour au moins un terme, cela afin d'assurer un certain renouvellement des membres du Comité directeur et aussi permettre à celui-ci d'éventuellement opérer plus facilement un changement de politique.

Mais, MM. Borde, Pogacic, Ledoux et Daudelin trouvent au contraire que la présence des Président et Secrétaire-Général sortants serait très bénéfique au Comité directeur. Il y a d'autres moyens pour assurer un renouvellement des membres du Comité directeur.

A propos de l'élection des autres membres du Comité directeur, et étant donné le peu de membres de la Fédération, M. Ledoux suggère de distribuer aux électeurs de l'Assemblée générale, au moment des élections, une liste contenant tous les noms des membres éligibles sur laquelle on barrerait les noms des membres déjà élus comme Président, Secrétaire-Général et Trésorier et ceux qui refuseraient de siéger au Comité directeur. Cela simplifierait beaucoup les choses et serait finalement moins embarrassant que la séance de "nomination" qui a eu cours jusqu'à présent.

M. Borde et M. Pogacic soutiennent cette proposition, mais ils sont contre l'élection des membres suppléants en même temps que le reste du Comité directeur.

M. Ledoux évoque alors le problème du grand nombre (14) de membres du Comité directeur. Il trouve que c'est trop pour une Fédération comme la nôtre qui ne compte qu'une quarantaine de membres effectifs. Il est, dans ces conditions, très difficile pour l'Assemblée générale de renverser une décision du Comité directeur.

Mais M. Kuiper et Mme Bowser sont contre une réduction du Comité directeur. Mme Bowser souligne que le travail demandé aux membres du Comité directeur pour la FIAF augmente chaque année et que nous sommes déjà presque surchargés. Que serait-ce si nous étions moins nombreux ?

M. Francis évoque le problème de la proximité géographique entre le Secrétaire-Général et la Secrétaire exécutive. Est-elle indispensable ? Si oui, cela limite encore le nombre de membres éligibles au poste de Secrétaire-Général. Il rappelle sa proposition faite à Perpignan d'engager un Secrétaire-Général permanent (payé).

Mais M. Ledoux et M. Borde disent que cela n'est pas nécessaire. Le poste de Secrétaire-Général est à peine plus lourd qu'un autre poste à la FIAF. Il suffit de bien répartir les tâches au sein du Comité directeur.

M. Klaue poursuit en suggérant que l'on réfléchisse à la vraie fonction du Comité directeur. Jusqu'à ces dernières années, il était surtout un conseil consultatif, mais depuis les derniers changements de statuts, il est devenu peu à peu une espèce de gouvernement où chaque membre a ses responsabilités. Cela devrait peut-être être repris dans les Statuts.

M. Kuiper conclut que le comité des Statuts va essayer de tenir compte de tous ces avis dans le texte qu'il soumettra au prochain Comité directeur.

Il reste maintenant trois questions fondamentales sur lesquelles M. Kuiper, au nom du comité des Statuts, propose une révision de certains articles. Il s'agit des droits des associés, de la définition de l'autonomie, et de la procédure de reconfirmation.

1°) Extension des droits des associés.

M. Kuiper rappelle que le problème des associés a déjà été discuté à plusieurs reprises car leur statut au sein de la FIAF n'est pas clair. Ils semblent n'avoir que très peu de droits et M. Kuiper croit que c'est la raison pour laquelle cette catégorie de membres est si peu demandée.

Il propose donc de leur accorder le droit de vote sur les matières de budget et de membres (ou membership questions) ou, au moins, sur les matières se rapportant aux associés.

M. Ledoux serait d'accord de leur donner le droit de vote sur le budget, mais pas sur le membership. En fait, il est opposé à l'extension de la catégorie des associés.

M. Stenklev rapporte que le comité des Statuts est divisé sur ce point. Lui-même se demande s'il ne vaudrait pas mieux supprimer complètement cette catégorie de membres qui n'est finalement d'aucun intérêt pour la FIAF. Cela permettrait alors de supprimer complètement de nos Statuts le mot "affilié", mot qui pouvait donner lieu à des controverses.

M. Ledoux se dit très tenté par cette solution, mais il faudrait encore y réfléchir car il s'agit-là d'un grand changement.

M. Pogacic et M. Borde ont la même opinion que lui.

2°) Art. 4 des Statuts : définition de l'autonomie.

Au nom du Comité de Statuts, M. Kuiper suggère de modifier le premier paragraphe de cet article en déplaçant le mot "autonome" à la fin de la phrase et en y ajoutant le mot "should" (devraient) à la place de "shall", ce qui donnerait en anglais : "members shall be non-profit film archives working on a national level, whether governmental or non-governmental, devoted to the history and aesthetics of the cinema, and accessible to the public. They should be autonomous."

M. Stenklev ajoute que le Comité propose ce changement pour une raison d'accord logique avec l'art. 3 du Règlement qui dit que :
" Pour juger le degré d'autonomie d'une cinémathèque.....
les points suivants seront pris en considération :".

M. Ledoux proteste énergiquement contre le changement proposé. Il rappelle que, lorsque cet article avait été rédigé après de longues discussions, le Comité directeur avait admis le mot "autonome" malgré qu'il soit plus faible que le mot "indépendant", et avait tenu compte d'éventuels cas particuliers difficiles en adoptant les mots : "seront pris en considération", mais c'était là la limite des concessions que les membres avaient été d'accord de faire, et maintenant l'on veut encore affaiblir cet article en supprimant le mot "shall" ! Autant supprimer entièrement toute exigence d'autonomie.

M. Klaue ayant cité quatre cas où l'exigence d'une stricte autonomie empêcherait l'archive de survivre, M. Daudelin dit que, si l'on considère les problèmes d'autonomie qui se sont posés à la FIAF ces dernières années, il n'y a vraiment pas lieu de remplacer le mot "shall" par "should". Au contraire.
Quant aux cas cités par M. Klaue, ils pourraient devenir observateurs.

M. Pogacic, appuyé par MM. Borde et de Vaal, confirme qu'il est indispensable pour la FIAF que ses membres soient autonomes.

M. Ledoux reprend alors les arguments qu'il a déjà développés à plusieurs reprises : pour lui, l'autonomie est quelque chose de capital. La survie même des cinémathèques telles qu'elles fonctionnent actuellement en dépend. Il faut savoir quelle est la place des cinémathèques dans l'industrie cinématographique. Nous dépendons des producteurs et grâce à notre force actuelle, nous en avons déjà obtenu des privilèges assez exorbitants que nous souhaitons même voir légalisés. Mais nous devons leur offrir certaines garanties en échange, être une fédération responsable de ses membres qui peut dans une certaine mesure garantir qu'il n'y aura pas d'abus dans l'exploitation de nos collections. Ceci ne serait pas possible avec des cinémathèques non-autonomes.

M. Ledoux souhaiterait même renforcer l'article 4 des Statuts et l'article 3 du Règlement dans ce sens. Tels qu'ils sont, ils sont très faibles et peuvent être interprétés de mille façons.

M. Borde demande alors aux membres de donner brièvement leur opinion sur la proposition du Comité de Statuts. En plus des membres qui ont déjà parlé : Mme Bowser, M. Francis, M. Andreykov et M. Duache disent souhaiter que l'on ne modifie pas l'article sur l'autonomie.

3°) Reconfirmation des membres.

M. Stenklev explique que le Comité des Statuts a aussi évoqué l'opportunité de continuer à appliquer la procédure de reconfirmation introduite il y a deux ans. Ils ont des doutes quant à l'efficacité de sa formule actuelle. L'on pourrait éventuellement l'amender, mais il semble préférable au Comité d'utiliser plutôt d'autres possibilités qui existent déjà dans nos Statuts (suspension, radiation, Jury d'Arbitrage, etc.) pour sanctionner les éventuels manquements des membres à ces mêmes Statuts.

M. Borde partage les doutes de M. Stenklev sur l'utilité de cette procédure qui, dit-il, a été jusqu'ici très décevante.

M. Ledoux répond que c'est la faute du Comité directeur qui n'a pas voulu appliquer la procédure de reconfirmation jusqu'au bout. Il rappelle que la reconfirmation régulière des membres a été instaurée, encore une fois, pour contrôler surtout l'autonomie des membres. Dans certaines cinémathèques s'opèrent parfois des changements de structure contre lesquels les responsables de ces cinémathèques ne sont pas en mesure de porter plainte eux-mêmes, et la reconfirmation tous les cinq ans est une façon de vérifier si les membres sont toujours en règle vis-à-vis de l'article 4, de poser des questions que l'on ne pourrait peut-être pas poser sans ce prétexte là.

M. Klaue suggère de terminer le premier tour des reconfirmations selon la procédure actuelle, mais ensuite de modifier cette procédure. Les questions posées actuellement nous donnent à peine plus d'informations que le rapport annuel. Il faudrait obliger les membres à signaler dans ce rapport annuel tout changement survenu dans leur structure ou leurs statuts. Ne plus procéder à une reconfirmation tous les cinq ans, mais peut-être donner à l'Assemblée Générale le pouvoir de décider d'une reconfirmation éventuelle sur base de ces rapports. Tout ceci ne sont que des suggestions, mais M. Klaue croit qu'il est nécessaire de transformer le système actuellement en vigueur.

M. Francis soutient cette idée, mais il propose plutôt d'instaurer une "Commission permanente du membership" qui aurait le pouvoir de poser des questions aux membres sur des points qui nous paraissent inquiétants, qui suivrait les éventuels litiges ou plaintes contre des membres, etc....

M. Andreykov, appuyé par MM. Buache et Daudelin, se dit catégoriquement en faveur de la poursuite de la procédure de reconfirmation qui est très liée avec l'idée de l'autonomie. Si nous admettons que cette dernière est le pilier de la FIAF, nous devons être logiques et la défendre à tous prix. Ceci implique donc aussi une éventuelle non-reconfirmation que nous devons être prêts à infliger si, malgré nos démarches, un membre persiste à ne pas se conformer à nos Statuts.

M. Stenklev explique que le Comité des Statuts a évidemment envisagé tout cela et admet la nécessité d'un contrôle sur la structure et l'autonomie des membres. Mais c'est la procédure, le mécanisme actuel que nous voulons remettre en question. Nous pensons aux nouvelles archives dans les pays en voie de développement qui font presque toutes partie d'un organisme plus large. C'est la seule façon pour elles d'exister. Nous avons des devoirs envers ces cinémathèques-là aussi et ne pouvons pas les exclure dès l'abord par nos strictes exigences d'autonomie. Il y a, dit-il, d'autres moyens déjà prévus dans nos Statuts pour que la FIAF puisse exercer un contrôle sur leurs agissements.

Mme Bowser, M. de Vaal et M. Pogacic réaffirment leur attachement au principe de la reconfirmation, mais demandent cependant que l'on n'abandonne pas toute idée d'en modifier le mécanisme actuel qui ne leur semble pas tout à fait satisfaisant.

Le Comité des Statuts promet de soumettre des propositions écrites sur toutes les modifications discutées ici, pour le prochain Comité directeur.

5. RAPPORT FINANCIER.

Tous les membres ont dans leur dossier un rapport sur les dépenses de la FIAF du 1er janvier au 31 octobre 1978 et une comparaison avec le budget (Annexe 3).

M. de Vaal le commente brièvement.

En ce qui concerne le budget du Congrès de Brighton, il rappelle qu'il s'agit ici du montant prévu au moment du Congrès de Varna, mais qu'étant donné les frais nécessités pour le Symposium, le Comité directeur de Perpignan avait accepté de doubler ce montant. Le chiffre à inscrire ici est donc de 400.000 frs belges au lieu de 200.000 frs.

Pour le reste, il n'y a pas de remarques particulières à faire.

6. ORGANISATION DU CONGRES DE LAUSANNE.

M. Buache fait part aux membres des détails matériels de l'organisation de ce congrès: dates, hôtels, prix, etc...

Il y aura une traduction simultanée pour l'Assemblée Générale mais pas pour le Symposium, notre budget ne nous le permettant pas.

M. Buache voudrait d'ailleurs que le Symposium soit surtout un Symposium de projections. Des communications écrites par des experts et historiens désignés maintenant par le Comité directeur seraient mises à la disposition des participants au Symposium.

L'on discute ensuite de la liste des experts à inviter.

M. Buache se charge de leur écrire.

M. Ledoux suggère que la FIAF publie à cette occasion une brochure très simple de photocopies d'articles qui auraient paru dans la presse de l'époque sur le thème de l'avant-garde au cinéma.

Les membres sont très tentés par cette idée que M. Buache va s'efforcer de réaliser avec l'aide du Secrétariat.

Pour le reste, la Commission de programmation du Symposium est chargée de poursuivre ses travaux.

7. RAPPORT DES COMMISSIONS SPECIALISEES.

a) Commission de Préservation

M. Klaue fait rapport, au nom de M. Volkmann absent, sur les projets de cette commission qui n'a plus eu de réunion depuis le dernier congrès. La prochaine réunion, comprenant les membres de la Commission et les auteurs du Manuel de Préservation, aura lieu en avril probablement en Belgique. A cette occasion, M. Volkmann aimerait visiter la firme Thompson (vidéo-disques) à Paris et demande si la FIAF peut lui allouer un subside pour frais de séjour de 3 jours à Paris.

Le Trésorier donne son accord, à condition que le budget de la Commission de Préservation couvre ce subside.

b) Commission de Catalogage

M. Klaue a distribué aux membres le rapport écrit suivant.
Il n'a rien à y ajouter.

" The Commission met for the last time in March 1978.
At present the following projects are under way :

- a Study on the usage of computers for film cataloguing.
The manuscript of this study has been completed. All participating archives had been asked to supplement their contributions by October. The idee is to publish that study as an internal matter for tje associates of FIAF. The envisaged size is appr. 60 pages.
- Glossary of Filmographic Terms.
The Glossary of filmographic terms is at present being translated into 4 languages (French, Russian, Spanish and German). These translations are scheduled to be sent to all associates in the course of next year and the terms should be translated into all the languages of the FIAF-members.
- Bibliography of Filmographic Sources.
Requests to take part in this project have been sent out to all associates. A first version of this Bibliography is supposed to be ready by spring 1979. The whole project is intended to be completed by 1980.
- Specialized Summer School on Film Cataloguing.
First negotiations on the holdings of a specialized summer school on cataloguing have taken place with the Deutsche Institut für Filmkunde (Wiesbaden, FRG). The event is scheduled to be held in 1980. A detailed plan for this project will probably be submitted to the Comité Directeur at its next session.
- Collection of Filing Cards ans Cataloguing Methods.
Mainly as practical assistance for newly-established archives a collection of filing cards and a description of cataloguing methods will be undertaken by some of the experienced film archives. These documents will be kept by the Secretariat of FIAF and will be available to newly-established archives whenever required.

The Commission is expected to meet in the spring of 1979, probably in Budapest. "

c) Commission de Documentation

Mme Bowser a distribué le rapport écrit suivant :

" The International Index to Film Periodicals 1976 has been published at last by St. James Press (Macmillan). We are still waiting for news on the volume for 1977.

No general meeting of the commission has been held in 1978. We are considering a meeting in 1979 which might be held jointly with the newly-formed documentation commission of FIAT, to find ways and means of collaboration.

The subcommission for the International Directory to Set and Costume Designers met October 2 - 6 at the Centro Studi sul Cinema e sulle Comunicazioni di Massa in Siena, Italy, to work on the preparation of the information about the Italian designers for a forthcoming volume. Negotiations are under way with a publisher in Germany for the Directory.

The subcommission for the International Index to Film Periodicals sent out a questionnaire to determine the degree of interest in the expansion of this project to include television periodicals. Twelve FIAF subscribers and five non-FIAF subscribers replied that they were ready to subscribe also to a television index, and six institutions are prepared to subscribe to the television index only. The results of the questionnaire were deemed to be sufficient to justify the launching of the scheme. A meeting of television documentation experts of Great Britain was held at the British Film Institute's Department of Documentation October 13, to make the plans, to select a preliminary list of periodicals to be indexed and to enlist volunteer indexers. A further meeting was held in London in November, which Karen Jones of Copenhagen plans to attend, to work on the subject headings for the television index. Frances Thorpe travelled to Washington, D.C., where there was held a meeting of television and film documentation and cataloguing of the United States, at the American Film Institute, at the end of October. Ms. Thorpe enlisted volunteer indexers of television periodicals in the U.S. and obtained suggestions of periodicals to be included. The London office of the indexing project has hired Mrs. Lira Fernandes on a part-time basis as editorial assistant. A proposal has been made to FIAT that this organization should provide a small subsidy in proportion to the costs of the television indexing such as FIAF is already providing for the film periodical indexing project. We do not as yet have a reply to this proposal. The commission is particularly grateful for the generous subsidy of the Ministry of Culture of the People's Republic of Bulgaria to the International Index to Film Periodicals which has ensured the survival of the project for three more years, during which time the commission will have had time for finding out whether or not the expansion to cover television will contribute

" to the possibility that the project will become self-sustaining in the long run. The indexing of television periodicals is expected to begin in January 1979.

The mailing list of documentation experts in FIAF, suggested at the 1977 Summer School in Copenhagen, has now been completed and sent to the Secretariat in Brussels, and the Executive Secretary has mailed it to all FIAF archives. "

Concernant le troisième paragraphe, elle demande au Comité directeur l'autorisation pour le Dr. Krautz de continuer ses négociations avec un éditeur en Allemagne. Cette demande est acceptée.

d) Commission du Copyright

M. Kuiper fait rapport sur les commentaires que la Commission a reçus de 17 membres sur le document 184 EX/21 de l'Unesco, après le Congrès de Brighton.

Il n'a pas pu en faire une synthèse car les réactions des membres sont, sur certains points, très contradictoires. Il les passe donc brièvement en revue.

Les membres du Comité directeur explicitent aussi leur commentaire écrit (dont copie en annexe 4).

Les membres sont divisés surtout sur les points suivants :

- cinémathèque unique (organisme central officiellement désigné) dans chaque pays ;
- dépôt légal de la production nationale seulement.

M. Francis, M. Ledoux et M. Klaue sont catégoriquement contre cette clause qui serait plus dommageable pour la plupart des membres que le vide juridique existant actuellement.

M. Klaue suggère que l'on introduise dans la recommandation finale un paragraphe visant à ce que le dépôt légal ne soit prescrit dans un pays qu'après consultation et avec le consentement de la ou des cinémathèques y existantes.

M. Ledoux voudrait que le document final de l'Unesco se limite à des recommandations assez générales sur l'importance de la préservation des films, mais que les modalités, les détails d'application, en soient laissés aux législations nationales de chaque pays.

M. Pogacic explique que, pour lui, l'idée fondamentale à faire admettre est que le film est un bien culturel, et qu'il ne peut plus être considéré seulement comme une marchandise. Il a introduit un document dans ce sens auprès de la délégation yougoslave à l'Unesco, et le distribue au Comité directeur (annexe 5). Les points importants en sont résumés en dernière page.

Sur le plan pratique, M. Klaue explique ^{que} l'Assemblée Générale de l'Unesco vient de décider de faire préparer le texte d'un "instrument international sur la conservation et le sauvetage des images en mouvement", et que ceci va se traduire par une série de réunions préparatoires auxquelles il serait indispensable que la FIAF et ses membres participent.

Le Comité directeur demande donc à M. Kuiper d'envoyer rapidement à nos membres une circulaire leur demandant de contacter immédiatement leur commission nationale de l'Unesco pour leur offrir leur aide dans la préparation de cet important document.

M. Kuiper est aussi chargé de contacter un juriste international, M. Strachnow, pour lui demander s'il accepterait d'être notre conseiller officiel (legal adviser) dans toutes nos interventions auprès de l'Unesco pendant la préparation de cet "Instrument international".

e) Commission d'aide aux archives dans les pays en voie de développement

M. Pogacic rapporte que, suite à l'enquête sur la situation des cinémathèques dans les pays en voie de développement, il a maintenant envoyé une circulaire à tous les membres pour leur demander s'ils seraient prêts à prendre en stage dans leur archive l'un ou l'autre représentant de ces pays. Les réponses qui lui sont déjà parvenues sont très encourageantes.

La commission va maintenant reprendre contact avec tous les organismes des pays en voie de développement qui ont répondu à son enquête en leur proposant l'aide de la FIAF sous une forme plus concrète : cours d'été, publications, stagiaires, visites d'experts, etc.

M. Pogacic évoque ensuite la question de savoir si M. Ted Perry, récemment nommé à la tête du British Film Institute, peut encore siéger au sein de la commission.

M. Francis n'y voit pas d'objection, mais on lui demande d'écrire une lettre officielle confirmant cet accord. Il en fera de même pour Mme Brenda Davies à la Commission de Documentation.

8. RELATIONS AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES.

a) FIAT

Le Comité directeur désigne M. David Francis pour servir d'agent de liaison de la FIAF auprès de la FIAT. Les présidents des commissions spécialisées devront passer par son intermédiaire pour les contacts éventuels qu'ils auront avec leurs homologues de la FIAT, à moins que M. Francis ne leur en donne délégation.

b) FIAPF

M. Kuiper signale que, depuis Brighton, il n'y a eu aucun contact nouveau avec la Fédération des Producteurs.

c) CICT

M. Ledoux soumet au vote du Comité directeur la proposition suivante : que la FIAF, comme elle en a reçu l'autorisation de l'Assemblée Générale, donne immédiatement sa démission au C.I.C.T.

Les résultats du vote sont : POUR 10
 ABST. 1

Le Président écrira aujourd'hui même au Président du CICT et enverra une copie de sa lettre à l'Unesco et à la FIAT.

Il adressera en même temps une lettre à M. Stulz, directeur du Département du Patrimoine Culturel à l'Unesco, lui expliquant nos raisons de quitter le CICT et posant en même temps notre candidature en tant qu'organisation internationale non-gouvernementale de statut B (OING) auprès de l'Unesco.

d) FICC

M. Klaue a distribué aux membres du Comité directeur un rapport sur la rencontre informelle qu'il a eue avec les dirigeants de la Fédération Internationale des Ciné-Clubs, en juillet dernier, suite à une décision de l'Assemblée Générale (annexe 6).

Après discussion, les membres estiment qu'il est impossible à la FIAF d'établir un nouvel accord formel avec cette Fédération. Les relations entre les ciné-clubs et les cinémathèques sont très variables d'un pays à l'autre et un contrat même très général est inconcevable au niveau des Fédérations. Nous ne pouvons faire plus que de répondre au F.I.C.C. que les contacts entre cinémathèques et ciné-clubs doivent continuer à s'organiser dans chaque pays sur un plan purement national.

9. ORGANISATION DU CONGRES DE 1980 A KARLOVY-VARY.

M. Klaue fait un rapport écrit sur la visite qu'il a effectuée à Karlovy-Vary et sur les conditions matérielles, excellentes à son avis, dans lesquelles le Congrès de 1980 pourra s'effectuer. Il ajoute que, étant donné la situation très difficile dans laquelle la mort de M. Frida et de M. Ondroucek a plongé la cinémathèque tchèque, il serait utile que le Secrétaire-Général écrive une lettre au directeur de la Cinématographie tchécoslovaque en lui exprimant ses regrets pour la mort du directeur du CFU/FA et son espoir que le Congrès pourra malgré tout avoir lieu en Tchécoslovaquie.

En ce qui concerne le Symposium, la cinémathèque tchèque est prête à renoncer au thème initialement choisi et discuté à Brighton mais qui lui paraît assez difficile à traiter et trop théorique. Ils préféreraient que l'on choisisse un thème plus proche du travail quotidien des cinémathèques, par exemple : les problèmes de sélection. Ils demandent l'avis du Comité directeur.

M. Ledoux est assez favorable au thème proposé (la sélection), à condition que le Symposium soit une réunion réservée à la FIAF uniquement. Il suggère d'y ajouter un point de vue sur la relativité du chef d'oeuvre, qui serait accompagné de projections de films.

Les autres membres étant aussi favorables à ce thème, M. Klaue est chargé d'en faire part à l'archive tchèque et de rester en contacts avec eux pour l'organisation de ce symposium.

10. PROJETS EN COURS.

a) Brochure FIAF

M. Francis fait circuler parmi les membres un projet de mise en page pour la brochure informative sur la FIAF, le contenu en ayant déjà été accepté à Perpignan.

Il s'en suit une longue discussion où chaque membre donne son avis sur les différents projets de couverture soumis par le graphiste.

En conclusion, l'on décide de donner carte blanche à M. Francis pour la réalisation de cette brochure en lui demandant surtout qu'elle soit terminée le plus vite possible.

b) Projet d'histoire mondiale du cinéma

Au nom du Comité de direction de ce projet auprès duquel il représente la FIAF, M. Daudelin fait rapport sur une réunion qui vient de se tenir à Varna pour la constitution des différentes équipes nationales d'historiens, et pour le règlement de certains problèmes administratifs et financiers.

Le Comité de direction a, en conclusion, rédigé une résolution résumant les modalités de fonctionnement des équipes nationales (annexe 7). Les responsables de ces équipes se réuniront à Varna immédiatement après le Congrès de Lausanne.

M. Andreykov ajoute que l'Unesco a accepté de patronner moralement le projet et que le Ministre de la Culture de Bulgarie en financera la première édition en trois langues : anglais, français et russe. Il demande à tous les membres présents d'aider le Comité de direction à trouver dans leurs pays respectifs les historiens du cinéma capables de participer au projet.

c) Summer School 1979

M. Klaue a distribué un rapport écrit sur l'organisation de ce troisième cours d'été pour le personnel des cinémathèques qui aura lieu en R.D.A. Ce cours sera surtout destiné à des élèves en provenance de pays en voie de développement. L'Unesco accordera sans doute un subside de ± £ 10.000 pour couvrir les frais de voyage de quelques-uns de ces étudiants.

d) Basic Manual

M. Kuiper et Mme Bowser n'ont pas eu le temps, depuis Brighton, de travailler à ce projet à cause de leurs nombreuses autres tâches pour la FIAF, mais ils vont le reprendre maintenant.

Etant donné l'urgence de cette publication et la difficulté de trouver un éditeur rapide et fiable pour l'exécuter, le Comité directeur décide qu'elle sera publiée par la FIAF elle-même, avec l'aide du Secrétariat, mais sous une forme très simple.

II. DIVERS.

Procès FIAF - Cinémathèque Française

M. Borde et Mme van der Elst ont été à Paris pour assister à l'exécution du jugement final de ce procès, c'est-à-dire à la remise de nos archives qui étaient toujours sous séquestre à la Cinémathèque Française. Ces documents ont été ramenés à Bruxelles et se trouvent maintenant au Secrétariat exécutif.

Prochaine réunion du Comité directeur

M. Stenklev fait une première proposition d'organiser cette réunion à Oslo à la fin février 1979.

Mais M. Pogacic annonce alors qu'il est chargé par ses autorités d'inviter le Comité directeur en Yougoslavie vers la même date, à l'occasion du 30ème anniversaire de sa cinémathèque. Cette réunion aurait lieu à Ljubljana.

M. Stenklev ayant accepté de reporter sa proposition d'une réunion à Oslo jusqu'à l'automne prochain, le Comité directeur remercie

M. Pogacic pour son invitation et l'accepte volontiers.

FIAF Bulletin

M. Borde ayant demandé à se retirer du Comité de rédaction du Bulletin à cause de ses nombreuses autres charges, M. Daudelin accepte de le remplacer.

Napoléon (Abel Gance)

M. Francis signale que la restauration de ce film entreprise par Kevin Bronlow à Londres, est enfin terminée et que les membres qui en désireraient une copie peuvent l'obtenir au coût des frais de laboratoire, soit sur bobines séparées soit en cinémascope.

Publication des actes des symposiums de Varna et Brighton.

Mme van der Elst et M. Francis confirment que l'exécution de ces deux publications est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Pogacic clôture la réunion en remerciant tous les membres pour leur participation. Il exprime à M. Ledoux la reconnaissance de tout le Comité directeur pour sa généreuse hospitalité à Bruxelles.